

LE 14 FEVRIER 2025

Pour la première fois depuis 1891, une extension de l'offre de paris autorisée pour la filière des courses hippiques

Le Conseil constitutionnel a définitivement validé ce jeudi 13 février 2025 la possibilité de développer de nouvelles formes de pari mutuel accompagnées d'une fiscalité au bénéfice de la filière hippique : du live-betting sur les courses actuelles et des paris sur quelque 150 000 courses historiques, dans des conditions permettant de préserver leur intégrité.

Après de nombreux mois de mobilisation, les Sociétés-mères des courses hippiques, France Galop et la Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français (SETF), se félicitent de cette décision majeure pour la filière. **Il s'agit de la première extension du périmètre du pari mutuel hippique depuis 1891** : ces nouveaux jeux hippiques vont permettre de valoriser le patrimoine des courses hippiques construit au fil du temps et de créer de la valeur pour tous les acteurs de la filière.

Il s'agit de la première étape d'un processus d'adaptation aux nouveaux usages de consommation, qui est aujourd'hui une absolue nécessité pour pérenniser le modèle de financement autonome de la filière agricole hippique, et ainsi assurer sa survie.

Chaque année, la filière des courses hippiques contribue à plus de 2,3 milliards d'euros au PIB français tout en mettant en œuvre les missions de service public que la loi lui a confiées. Le pari hippique a pour spécificité et pour vocation de financer l'intégralité de cette filière agricole en lui permettant d'être autonome et de ne pas peser sur le budget de l'Etat tout en contribuant à son financement : les ressources issues des paris hippiques financent l'élevage, les courses ainsi qu'un écosystème de 40 000 emplois autour des 233 hippodromes répartis sur l'ensemble du territoire national. La fiscalité attachée à ces nouveaux jeux hippiques générera de nouvelles recettes tant pour l'Etat, qui a perçu plus de 800 millions d'euros en 2024 grâce aux paris hippiques, que pour toutes les collectivités d'hippodromes.

Jean-Pierre BARJON, Président de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français et Guillaume de SAINT-SEINE, Président de France Galop, ont déclaré : « *Cette décision est une excellente nouvelle et nous sommes extrêmement satisfaits. Avec cette évolution, nous ouvrons le champ de nos possibilités, même s'il ne s'agit que d'une première étape. Le live-betting sur les courses actuelles et les paris mutuels sur les courses historiques ouvrent de nouveaux horizons et permettent à la filière hippique de commencer à envisager son avenir plus sereinement.* »



CONTACTS MÉDIAS

Penny Johnston

penny.johnston@letrot.com

Tél : [+33 1 49 77 14 53](tel:+33149771453)

Christel Matczak

christel.matczak@letrot.com

Tél : [+33 1 49 77 14 77](tel:+33149771477)